

### Hier, la Chambre fut houleuse

De violents débats se produisirent à l'occasion de la demande de mise en liberté des détenus communistes

À la séance de la Chambre de jeudi après-midi, Jean RENAUD dépose une interpellation sur le maintien en prison de deux détenus communistes.

Le PRÉSIDENT de la Chambre demande au gouvernement quelle date il propose pour la discussion.

RENAUD rappelle que ces deux communistes sont accusés de complicité et d'attentat contre la sécurité de l'État, et il demande pourquoi ces deux accusés n'ont pas bénéficié de la mise en liberté provisoire comme les autres accusés.

L'extrême-droite interrompt, et M. Nariseau BULLANGE en profite pour invectiver les communistes.

MOUTET succède à Renaud à la tribune. Il donne à l'intervention de Renaud le sens d'une protestation de solidarité à laquelle ses amis et lui s'associent pleinement.

Il reproche à la majorité de n'avoir eu aucun geste d'amnistie.

C'est ensuite BERTHON qui s'élève contre le fait que 400 commerçants ont été amnistiés, tandis que les communistes sont employablement poursuivis.

Le renvoi de l'interpellation de Renaud à une date ultérieure, est voté par 395 voix contre 129.

### Le Ministre de la Justice fut pris à partie à propos des sanctions prises contre des fonctionnaires

Le Ministre de la Justice demande le renvoi des diverses interpellations socialistes émanant de Paul BONDOUR, VAHÉNNE, MOUTET, relatives aux sanctions prises contre les fonctionnaires appartenant à des syndicats ou ayant participé à des manifestations politiques.

Paul BONDOUR s'élève de cette demande. M. POINCARÉ, ayant accepté la discussion, MOUTET accuse le garde des Sceaux d'avoir lors des grèves au Havre, sacrifié M. de Kéranbrun, magistrat, qui s'était refusé à maintenir en arrestation des hommes illégalement arrêtés.

M. GORAT, embarrassé, se retranche derrière la décision du Conseil supérieur de la magistrature.

### J'en ai pas d'explications à donner à la Chambre...

Le député-maire de Lyon HERRIOT intervient dans le même sens que Moutet et demande des explications au ministre.

Le ministre répond : « Quoi que j'en pense, M. Herriot, je n'ai pas d'explications à donner à la Chambre ».

### M. Daudet injuria violemment M. Briand

M. YBOUNEGARAY, député royaliste des Basses-Pyrénées, réclame la discussion de son interpellation sur la situation de l'ancien secrétaire général de la chambre de Commerce des Pyrénées, ancien collaborateur de M. Briand.

Il accuse ce dernier de vouloir esquiver le débat. M. BRIAND proteste : « Je n'en ferai pas le geste facile de rejeter un ami, un collaborateur ».

Le garde des Sceaux est forcé d'intervenir pour mettre fin à ce débat. L'interpellation de YBOUNEGARAY est remise à une date ultérieure par 376 voix contre 140.

### Les baux à loyers à usage commercial

La Chambre, dans sa séance du matin, avait continué l'examen du projet de loi sur la production commerciale.

La discussion a été confuse, pénible. M. MERVANT prend le premier la parole et fait une longue critique du projet de la Commission qui, selon lui, considère comme un acte à titre d'usufruit, le droit de propriété.

M. le marquis DE DIEN voit dans le droit de bailleur des locaux à usage commercial, un acte de spoliation.

Naturellement, M. ISAAC riposte dans le même sens et demande pour les commerçants le droit de préférence et non un droit de propriété.

Le débat s'engage au sujet de la question de tenir compte des créanciers hypothécaires. M. BELLET s'y oppose énergiquement, et la question est renvoyée à l'étude de la Commission.

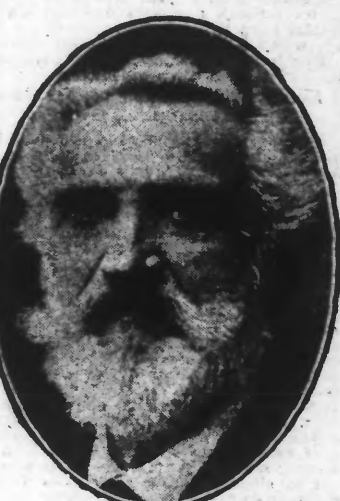
### Les pensions civiles

La Chambre avait consacré le début de la séance de l'après-midi à la suite de la discussion du projet de loi relatif aux pensions civiles.

L'article 2, tendant à créer une caisse de capitalisation pour les retraités, est adopté.

Plusieurs de ces cuves éclatèrent laissant échapper des centaines d'hectolitres de vin de la rue.

### Un nouveau vice-président au Sénat



M. GUSTAVE RIVET qui vient d'être élu Vice-Président au Sénat

### Les retraites des employés et agents municipaux

D'importantes résolutions ont été votées par les députés-maires

Paris, 17. — Le groupe des députés-maires a voté sur la proposition de M. Bellot, les résolutions suivantes :

- 1° Accepte pour les départements et les communes le principe de l'obligation d'assurer une retraite à leurs employés et agents ;
- 2° Déclare que le soin de fixer les modalités et les taux de ces retraites doit être laissé aux départements et aux communes et que ceux-ci doivent avoir le choix des ressources qu'ils affecteront à ces retraites ;
- 3° Déclare nettement que s'il s'agit à l'Etat de fixer lui-même des modalités et de verser des pensions, ce n'est que pour les employés municipaux et départementaux, c'est alors lui qui doit conserver la charge de ces retraites ;
- 4° Demande toutefois à l'Etat d'organiser une caisse centrale des Retraites des Employés et agents départementaux et communaux, qui sera destinée à permettre à ces employés et agents de passer du service d'une commune ou d'un département au service d'un autre sans perdre le bénéfice de la retraite.

### Les pensions des ouvriers de l'Etat

Nous avons relaté la discussion qui eut lieu mercredi à la Chambre du nouveau régime des pensions. Elle se termina par l'adoption de la loi aux ouvriers de l'Etat, aux auxiliaires, etc.

### Un incendie ravage les entrepôts de Bercy

Paris, 17. — Un incendie, d'une extrême violence, vient de se déclarer à 4 heures, dans les magasins des entrepôts de Bercy. Les pompiers des casernes voisines, aussitôt alertés, se sont rendus sur les lieux. Huit grosses lances ont été mises en batterie. Le colonel Hivert et l'état-major des pompiers se sont également transportés sur le lieu du sinistre.

### Le désespoir d'une expulsée

Paris, 17. — Mme Catherine Mauprey, âgée de 66 ans, était en désaccord avec le propriétaire du pavillon qu'elle habitait, 1, rue du Four, à Bry-sur-Marne. Elle devait être expulsée, ses jours-ci.

### Pour les cultivateurs éprouvés

Paris, 17. — Au Conseil des ministres de ce matin, les ministres de l'Intérieur, des Finances et de l'Agriculture, ont fait approuver un projet ouvrant un crédit de secours pour les agriculteurs éprouvés par les orages de grêle, les ouragans ou les inondations de 1922.

### Gagnants de deux millions ils n'auront rien

Tokio, 17. — Deux Japonais qui avaient gagné le gros lot de la Loterie de Shanghai, soit une somme de deux millions de francs, viennent de se voir privés de cette fortune tombée du ciel. En effet, les autorités japonaises ont fait saisir les sommes destinées aux deux gagnants, la lot japonaise interdisant formellement toute loterie.

## DU 'TACOT' A LA 'SUPER-PACIFIC' La traction sur le réseau du Nord

Plus de trois mille locomotives, de tous modèles et de toutes puissances, couvrant par mois six millions de kilomètres parcourant le plus grand réseau reconstitué

Parmi les lourdes tâches qui incombaient à la Compagnie du Nord, au lendemain de la guerre, figurait au tout premier plan, celle de reconstituer et de remettre en état le matériel roulant, usé, disjoint et déformé, par quatre années de services excessifs.

Soumis sans arrêt pendant toute la durée des hostilités à un trafic énorme, les wagons de voyageurs, de marchandises, et surtout les locomotives, se trouvaient, en 1918, dans un état tellement pitoyable qu'une vision rétrospective de tout le matériel en général s'imposait, pour pouvoir reprendre le mouvement normal des années du temps de paix.

Accomplissant un travail remarquable, après trois ans d'efforts laborieux, la Compagnie du Nord avait achevé l'œuvre à réaligner, et aujourd'hui, les services de traction complètement reconstitués sont en mesure de répondre aux nécessités d'un trafic toujours plus intense.

Plus de 3.000 locomotives de tous modèles et de toutes puissances (nombre de 25 % supérieur à celui d'avant-guerre) parcourent maintenant en effet, en tous sens, les voies multiples du grand réseau reconstitué.



UNE MACHINE DE MANOEUVRE — UN DES PLUS ANCIENS MODELES EMPLOYES SUR LE RESEAU DU NORD

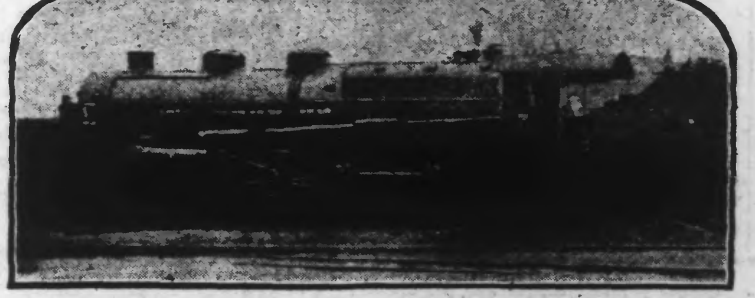
Dans cette véritable armée de machines, qui représente des centaines de millions de francs, figurent toutes les catégories de locomotives imaginables, depuis la Super-Pacific ultra moderne jusqu'au sacot de manoeuvre le plus usé, considéré à juste titre comme ancêtre du rail.

Les locomotives actuellement employées peuvent se diviser en cinq catégories : les machines pour express et rapides, pour trains de voyageurs ordinaires, pour convois de marchandises à forte charge et long parcours, pour train de détail, et pour la manoeuvre dans les gares et les dépôts.

### Rapides et Express

Les machines affectées aux services rapides et d'express se distinguent surtout par leur puissance et la vitesse que leur agencement spécial leur permet de réaliser. A l'heure actuelle les locomotives de rapides sont de deux types, la « Pacific » et la « Atlantic », en usage notamment sur la ligne Paris-Lille-Paris-Épernay et sur les principales grandes voies de communication.

Toutes deux peuvent atteindre une vitesse de 120 kilomètres à l'heure, mais marchent à une allure moyenne de 90 à 95 kilomètres. La première plus forte compte 3 essieux couplés, pèse 85 tonnes, et une force de 1.800 HP et traîne de 400 à 450 tonnes.



LA « SUPER-PACIFIC » LE TYPE LE PLUS RECENT DES MACHINES DE RAPIDES

La seconde plus légère est caractérisée par la hauteur de ses roues qui ont 2 m. 04 de diamètre. Elle ne pèse que 55 tonnes, ne compte que deux essieux couplés, mais peut traîner cependant jusque 400 tonnes, sur terrain relativement plat, à la vitesse normale des grands rapides européens.

A ces deux types s'ajoutent bientôt la « Super-Pacific » actuellement à l'essai. Ces machines de 20 mètres de long, avec foyer de 3 m. 50 de profondeur, d'une puissance de 2.200 HP, présenteront l'avantage de traîner une charge plus lourde (jusqu'à 500 tonnes) à la même vitesse et sur des terrains plus accidentés. C'est la machine ultra moderne sur laquelle on fonde les plus grands espoirs.

Les machines employées pour les express sont en général des locomotives « Compound » à deux et trois essieux, qui effectuaient il y a dix ans les services rapides, mais qui ne remplissent plus, actuellement, les conditions requises pour ces services. Avec une charge de 250 à 300 tonnes, elles filent encore à une vitesse de 70 à 80 à l'heure en moyenne.

Plusieurs machines allemandes à trois essieux, récupérées après la guerre, sont affectées aussi aux services d'express et peuvent assurer indifféremment le trafic voyageurs ou marchandises avec, dans ce dernier cas, une charge de 900 tonnes.

### Les trains de voyageurs

Aux trains de voyageurs ordinaires, dénommés trains omnibus, on affecte surtout

### des machines d'express usagées, des locomotives « Compound » ou à simple expansion.

La vitesse de ces trains ne dépasse guère 50 kilomètres à l'heure.

Quelques lourdes machines allemandes à quatre essieux font aussi le service voyageurs, mais comme la plupart des locomotives anglaises et américaines provenant des stocks de guerre elles ne présentent pas les qualités de « fini » et de précision dans leur agencement des machines françaises.

La plupart des machines à vapeur s'engagent en effet sur des rails d'acier, beaucoup plus difficiles à entretenir que les rails de cuivre des locomotives de nos ateliers. Cette différence jointe à beaucoup d'autres les mettent en état d'infériorité indéniable sur les produits de la fabrication française.

## Une Reconstitution du Vieux-Lille



On sait que pour les fêtes de la Grande Ducasse de Lille qui vont se dérouler les 20 et 21 Mai, une des principales attractions consiste en une reconstitution historique du quartier du Vieux-Lille.

Cette reconstitution comporte des entrées monumentales imitées des anciens monuments de Lille, une reproduction de la Chapelle dite des Ardeuts, la remise en état du Pont de Roubaix en son architecture primitive etc.

Le Vieux-Lille ressuscité pour quarante-huit heures sera un spectacle des plus curieux que les nombreux visiteurs verront ce qui sera le plus grand intérêt.

## A la recherche de l'assassin de la "plongeuse" lilloise

L'individu arrêté mercredi ne semble pas être le coupable et l'enquête s'orienté dans un autre sens

Nous disions hier que le sadique individu arrêté par le service de la sûreté lilloise, comme étant l'auteur présumé de l'assassinat de Mlle Jeanne Ponssele, avait été sérieusement et son passé avait été étudié soigneusement et l'emploi de son temps, lors de la nuit du 11 au 12 mai, passé au cribre.

Ces constatations, bien que satisfaisantes, ne suffisent pas à établir que l'individu en question est bien ce que l'on croit être, car le crime de la rue d'Anvers, sur lequel il s'agit de découvrir le coupable, est un crime qui a été commis à Lille, le 12 mai, à 11 heures, dans la maison de M. P. B., au n° 15 de la rue d'Anvers.

On s'agit d'une jeune fille de 18 ans, Mlle Jeanne Ponssele, originaire de Valenciennes, qui a été assassinée par un individu que l'on croit être le coupable.

Nous savons que l'individu arrêté, M. P., est un homme de 35 ans, d'origine belge, qui a été condamné à 3 ans de prison, le 12 mai 1922, pour un crime de lèse-majesté commis à Valenciennes.

Après avoir été interrogé par le juge d'instruction, M. P. a été remis en liberté, mais on croit qu'il sera interrogé à nouveau.

### Le passé d'André Gras

André Gras, originaire de Marseille, et âgé de 28 ans, n'est à Lille que depuis le mois de décembre de l'an dernier. Outre les faits de l'assassinat de la « plongeuse », reprochés, sa fiche judiciaire indique qu'il fut condamné par 2 fois pour vol d'abord, à 3 mois, puis à 9 mois de prison, alors qu'il résidait encore dans sa ville natale.

Après une nuit passée dans les locaux de la sûreté, on le gardait à vue, Gras ayant mal dormi, se leva jeudi matin de fort bonne heure et d'assez mauvais humeur de se retrouver en un pareil endroit.

Après une nuit passée dans les locaux de la sûreté, on le gardait à vue, Gras ayant mal dormi, se leva jeudi matin de fort bonne heure et d'assez mauvais humeur de se retrouver en un pareil endroit.

### En route pour le Parquet

Tous interrogatoires et confrontations terminés, André Gras fut, sur sa demande, conduit au Parquet. Il est momentanément incarcéré, faute de mieux, d'outrages publics à la pudeur, de violation de domicile et de tentative de vol. Il aurait, en effet, tenté de s'emparer d'une baguette appartenant à l'une de ses « victimes » et du contenu du portefeuille de cette dernière.

Après que M. le juge d'instruction Blanchard lui eût fait subir l'interrogatoire d'usage, Gras fut écroué.

Nous croyons savoir qu'il a demandé à M. Balavoine d'assurer sa défense.

### Et maintenant ?

Nous relations hier que M. Blanchard avait ordonné des recherches au dehors, afin de retrouver une personne suspecte au même titre qu'André Gras d'avoir assassiné Jeanne Ponssele.

Il s'agit d'un plongeur ayant lui-même travaillé dans la plongée, et qui aurait commis le crime de la rue d'Anvers.

Dans une lettre, ce plongeur déclarait à un de ses amis, qui avait quitté la capitale des Flandres « parce qu'il n'y faisait plus bon pour lui ».

Le nommé Drotin, MM. Drotin, commissaire et Eve, inspecteur de la mortuaires, en vertu de la commission rogatoire de M. Blanchard se sont rendus à Valenciennes et ont interrogé cet individu qui avait autrefois habité dans le voisinage de Mlle Ponssele et qui essaya un moment d'entrer en relation avec elle.

Longuement interrogé l'homme qui avait tout simplement quitté Lille pour aller travailler dans une usine de Valenciennes, son temps dans la plongée de crime. Une perquisition faite chez lui n'a donné aucun résultat. Il n'a donc pas été inculpé.

Ajoutons en terminant que l'enquête policière va être désormais dirigée dans un sens tout différent de celui qui fut suivi jusqu'à présent.

Retrouvera-t-on jamais l'assassin de Jeanne Ponssele ?

### Le temps d'au'ord'hui

Temps frais, nuageux, à éclaircies et averses. Vent de nord-ouest à 4 mètres. Minimum 2.